

Domaine Santé

Filière Soins Infirmiers

Projets en Promotion de la Santé et Prévention 6 (PsP 6)

1. Caractéristiques du module

Code : S.SI.371.3006.F.24 Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master
 Année académique : 2025-2026 Année d'études : ☐ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☒ 3^{ème} Crédits ECTS : 4
 Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module à option obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020
 Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres
☐ Semestre d'automne ☒ Semestre de printemps
 Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Pré-requis

☐ Avoir validé le/les modules : ☐ Avoir suivi le/les modules : ☐ Pas de prérequis ☒ Autres : Avoir validé 78 ECTS sur les modules théoriques et 24 ECTS sur les modules de formation pratique

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :
 Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf
 Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).
 Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Apprentissages critiques

Axe 2 Prévention et promotion de la santé

- Apprentissage de l'implémentation d'un projet de promotion de la santé et/ou de prévention auprès d'un public cible, en partenariat avec le réseau social et sanitaire, en tenant compte des besoins identifiés et du contexte politique, social et culturel.
- Apprentissage du rôle de soutien à l'autogestion en santé auprès des bénéficiaires de soins, dans le respect de leur autodétermination.
- Apprentissage de la communication adaptée, orale et écrite, permettant d'interagir efficacement avec les bénéficiaires de soins, leurs proches et les professionnel·le·s.

Axe 4 Leadership, promotion de la qualité des soins et de la sécurité des patient.es

- Apprentissage du développement d'un leadership professionnel au service de la collaboration en équipe.
- Apprentissage d'un positionnement contributif à une prise de décision partagée en équipe et en partenariat avec le réseau social et sanitaire.
- Apprentissage de la mise en œuvre, de l'évaluation et de la valorisation de projets en soins infirmiers intégrant rigueur scientifique, posture réflexive et apprentissage continu dans une perspective d'amélioration des pratiques.

Compétences visées

Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor.

☒ Rôle d'expert-e

☒ A3 Elles soutiennent l'autogestion des patients/clients en fonction de leurs besoins respectifs. Elles les conseillent et les accompagnent dans la promotion de la santé et la prévention ainsi que dans l'autogestion de leur maladie et de ses traitements, en se basant sur les connaissances scientifiques actuelles et en respectant les principes éthiques de la profession.

☒ A4 Elles fondent leur intervention professionnelle sur les résultats de la recherche les plus probants, sur l'éthique et le jugement clinique et favorisent le transfert des résultats de la recherche dans la pratique. Elles participent, par leur activité professionnelle, à la formulation des questions de recherche pertinentes pour la pratique.

☒ **Rôle de communicateur-trice**

☒ B1 Elles créent, par leur communication adaptée à la situation et aux destinataires, une relation de confiance professionnelle et partenariale avec les patients/ clients.

☒ B2 Elles contribuent, dans l'équipe intra ou interprofessionnelle, au développement d'une compréhension commune des situations de soins, reconnaissent, de façon précoce, les risques de conflit et aident à leur résolution.

☒ B4 Elles communiquent (oralement et par écrit) de manière adaptée et professionnelle, avec les patients/clients et l'ensemble des intervenants et spécialistes concernés.

☒ **Rôle de collaborateur-trice :**

☒ C1 Elles s'engagent et co-construisent, dans le cadre de projets de soins interdisciplinaires et interprofessionnels, à promouvoir et dispenser des soins infirmiers de qualité. Elles veillent au respect des principes éthiques infirmiers et au respect des autres professions de la santé.

☒ C4 Elles mobilisent leurs compétences professionnelles au service de la mise en œuvre du projet de soins en collaboration avec les différents acteurs du système de santé et les patients/clients

☒ **Rôle de leader**

☒ D2 Elles participent à l'évaluation systématique des prestations de soins et des normes de qualité des soins, sur la base des connaissances scientifiques actuelles, et elles identifient les besoins en termes d'innovations et d'améliorations.

☒ D4 Elles dirigent leurs collaborateurs en tenant compte des principes en matière de délégation et évaluent de manière continue leur comportement de leader.

☒ **Rôle de promoteur-trice de la santé**

☒ E1 Elles s'engagent pour la santé et la qualité de vie des patients/clients et à la défense de leurs droits et de leurs intérêts. Elles tiennent compte des aspects éthiques, légaux, politiques et économiques dans le domaine des soins.

☒ E2 Elles orientent les individus et les groupes vers les soins de santé et les conseillent sur leur utilisation. A cet effet, elles utilisent des principes et des savoirs infirmiers et interprofessionnels.

☒ E3 Elles orientent les individus et les groupes vers les soins de santé et les conseillent sur leur utilisation. A cet effet, elles utilisent des principes et des savoirs infirmiers et interprofessionnels.

☒ E4 Elles contribuent au développement et à l'amélioration de mesures de promotion de la santé et de prévention de la maladie. Elles initient des actions de promotion de la santé et de prévention, tout en étant conscientes de l'importance de ces dernières dans le cadre de leur activité.

☒ **Rôle d'apprenant et de formateur-trice**

☒ F2 Elles identifient, dans la pratique des soins, les problématiques qui peuvent être abordées dans le cadre de projets de recherche et de développement. Elles partagent, avec l'équipe, leurs connaissances spécifiques des résultats de recherche.

☒ F3 Elles améliorent constamment leur pratique professionnelle par une pratique réflexive et utilisent le savoir expérimental des patients et des collègues comme opportunité d'apprentissage.

☒ F4 Elles sont actives dans la planification et le développement de leur carrière professionnelle.

☒ **Rôle de professionnel-le**

☒ G1 Elles adoptent une posture respectueuse de l'éthique professionnelle, une démarche réflexive systématique sur leurs propres valeurs et tiennent compte des stratégies nationales pertinentes. Elles agissent en conformité avec les prescriptions légales.

☒ G2 Elles représentent leur profession avec compétence et s'impliquent pour son développement et sa reconnaissance. Elles s'engagent pour des soins de qualité dans le système socio-sanitaire. Elles exercent leur profession de manière autonome, compétente et responsable

☒ G3 Elles contribuent à la qualité de vie des individus et de la société et s'engagent pour une utilisation raisonnable des ressources humaines, financières et écologiques

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

Ce module s'inscrit dans la continuité du module *Projets PsP5*. Il permet aux étudiant·e·s de découvrir différents acteur·trice·s clés du réseau social et sanitaire genevois, et de mettre en œuvre un projet concret de promotion de la santé et/ou de prévention, en lien avec une population cible et ses enjeux de santé spécifiques. Ce projet, conçu au semestre 5, est implémenté au semestre 6.

Dans cette démarche, les étudiant·e·s mobilisent des savoirs théoriques et pratiques en fonction des besoins identifiés et les mettent en œuvre. Il·elle·s :

- Mettent en œuvre les étapes d'intervention et d'évaluation de la méthodologie de projet en cascade enseignée au semestre 5.
- Intègrent dans leur approche les concepts de promotion de la santé, de prévention, ainsi que les déterminants sociaux et les inégalités sociales de santé, en lien avec le contexte de santé en Suisse et à Genève.
- Tiennent compte des notions de risques en santé, d'approches comportementales, ainsi que des concepts d'autogestion et de littératie en santé.
- Développent des compétences d'évaluation et de valorisation de leurs résultats à travers une communication par affichage et une présentation orale

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Ce module valorise l'enseignement par projet, en favorisant des temps d'échange réguliers entre les étudiant·e·s, le·la tuteur·trice de projet et les partenaires du terrain. Les étudiant·e·s s'organisent de manière autonome et collaborative pour mettre en œuvre leur projet, réaliser leur(s) intervention(s) sur le terrain, conduire une évaluation structurée de leur action, puis valoriser les résultats obtenus à travers la création d'un poster et une présentation orale.

L'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg), comme ChatGPT ou d'autres outils, peut être mobilisée à des fins pédagogiques dans le cadre du module. Les enseignant·e·s peuvent y recourir ponctuellement pour illustrer certains contenus, en rendant compte de manière explicite de leur utilisation, y compris par une citation rigoureuse des sources. Les étudiant·e·s peuvent également intégrer ces outils dans leur processus d'apprentissage, dans le respect des principes de transparence, de rigueur et de vérification des contenus générés, conformément aux Principes directeurs de la HES-SO sur l'intégration de l'IA dans l'enseignement. (<https://numerique.hes-so.ch/mod/resource/view.php?id=22529>)

Exigence de fréquentation

La participation active et la présence aux cours, de même qu'aux temps de coordination pédagogique autour du projet sont requises, compte tenu de la nature collaborative et évolutive du projet.

Toute absence doit être annoncée. L'étudiant·e est tenu·e de rattraper le contenu du cours/temps de coordination pédagogique sous sa propre responsabilité.

En cas d'absence justifiée à une évaluation d'un ou plusieurs examens du module, les modalités de ces examens peuvent être sujettes à des changements. Il incombe aux responsables du module de définir ces modalités.

5. Modalités d'évaluation et de validation

Initial

L'évaluation de ce module repose sur :

- Une partie individuelle : la participation active au projet (20%)
- Une partie commune à valider en groupe : la conception d'un poster (60%) et une présentation orale (20%)

Période :

- Le poster est remis en format PDF en semaine 13 sur Moodle HES-SO.
- La présentation orale aura lieu en semaine 26.

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, allant de A à E. Les situations exceptionnelles sont réservées.

L'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg), telle que ChatGPT ou d'autres outils, est autorisée de manière encadrée dans le cadre du module, à des fins pédagogiques. Pour la validation, son usage est strictement limité à certaines étapes du processus (par exemple : reformulation, inspiration ou aide à la structuration), et ne peut en aucun cas se substituer à une production personnelle et critique de l'étudiant·e. Toute utilisation d'un outil d'IA générative doit être explicitement mentionnée, avec une citation précise des sources et une justification de son apport. L'étudiant·e reste pleinement responsable du contenu remis, qui doit répondre aux exigences de rigueur académique, de vérification des informations et d'authenticité du travail. Ces conditions s'inscrivent dans le cadre des Principes directeurs de la HES-SO sur l'intégration de l'IA dans l'enseignement (<https://numerique.hes-so.ch/mod/resource/view.php?id=22529>).

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- Modalités :

- Si tout le groupe projet obtient la note de FX, alors les étudiant·e·s du groupe rendent un travail commun
 - Si plusieurs étudiant·e·s d'un même groupe projet obtiennent la note de FX, alors les étudiant·e·s concerné·e·s rendent un travail commun
 - Si un·e seul·e étudiant·e du groupe projet obtient la note de FX, alors il·elle rend un travail individuel
- Période : Dès que possible

La remédiation permet à l'étudiant·e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussites font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant·e et par la ou le responsable de module voire par la ou le responsable de filière. »

La répétition permet à l'étudiant·e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant·e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

6. Bibliographie principale

- Bagnasco, A., Catania, G., Zanini, M., Pozzi, F., Aleo, G., Watson, R., Hayter, M., Sasso, L., Rodrigues, C., Alvino, S., Musian, D., Roba, I., Turunen, H., Popa, A., Vicente, M., Papathanasiou, I. V., Fradelos, E. C., Kastanidou, S., Kleisiaris, C., ... Stavropoulos, K. (2022). Core competencies for family and community nurses: A European e-Delphi study. *Nurse Education in Practice*, 60, 103296. <https://doi.org/10.1016/j.nepr.2022.103296>
- Barry, M. M., Battel-Kirk, B., & Dempsey, C. (2012). The CompHP Core Competencies Framework for Health Promotion in Europe. *Health Education & Behavior*, 39(6), 648-662. <https://doi.org/10.1177/1090198112465620>
- Buttrick, R., & Chanson, G. (2015). *Gestion de projets : Le guide exhaustif du management de projets*. Pearson France.
- Carroll, G., Couturier, L., & St-Pierre, I. (2015). *Pratiques en santé communautaire* (2e édition). Chenelière éducation.
- Desgroseilliers, V., Vonarx, N., Guichard, A., Roy, B., Hamelin-Brabant, L., Alami, H., Emgba-Bitha, H.-D., & Bibliothèque numérique canadienne, (Firme) (2016). *La santé communautaire en 4 actes. Repères, acteurs, démarches et défis*. Presses de l'Université Laval.
- Emmerling, T., Paul, A.F., & Seyffardt, D. (2022). *Kit de communication sur les approches comportementales*. Office fédéral de la santé publique OFSP.
- Gemayel, R. (2018). How to design an outstanding poster. *The FEBS Journal*, 285(7), 1180-1184. <https://doi.org/10.1111/febs.14420>
- Genest, B.-A., & Nguyen, T. H. (2002). *Principes et techniques de la gestion de projets*. Éditions Sigma Delta.
- Grech, V. (2018). WASP (Write a Scientific Paper) : Preparing a poster. *Early Human Development*, 125, 57-59. <https://doi.org/10.1016/j.earlhumdev.2018.06.007>
- Haefliger, P., Houben, F., & Thadikkaran-Salomon, L. (2016). *Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030*. République et canton de Genève.
- Kralikova, B., Leutwyler, A., & Pernin, T. (2019). Comment réaliser un poster scientifique. *Rev Med Suisse*, 15(664), 1707-1710.
- Neuman, B. M., & Fawcett, J. (2011). *The Neuman systems model (5th ed)* (Pearson Education Boston). Pearson.
- Office fédéral de la santé publique (OFSP). (2019). *Politique de la santé : Stratégie du Conseil fédéral 2020-2030*. OFSP.
- Pender, N. J., Murdaugh, C. L., & Parsons, M. A. (2013). *Health promotion in nursing practice*. Pearson New International Edition.
- Pérez-Stable, E. J., & Rodriguez, E. J. (2023). Prevention Science for Reducing Health Disparities. *Prevention Science*, 24(4), 597-601. <https://doi.org/10.1007/s11121-023-01535-z>
- Sizaret, A. (2025). *Faire le tour de la promotion de la santé... En 180 minutes (ou presque) : Glossaire documenté*. IREPS Bourgogne-Franche-Comté.
- Tardin, A., Léocadie, M., Houben, F., Kaddour, A., Althaus, Rambaud-Althaus, C., Sastre Duret, F., Nnadi, M., Delley, V., Brunner, S., Fischer, M., Laverrière, S., & Akrouh, C. (2023). *Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2024-2028*. Office cantonal de la santé.

7. Responsable(s) de module

Responsable(s): Noelia Delicado et Sabrina Fedele

Equipe pédagogique : Enseignant·e·s et assistant·e·s de la HEdS et vacataires.

Descriptif validé le 14 janvier 2026 par

Walter Zecca
Co-responsable de filière